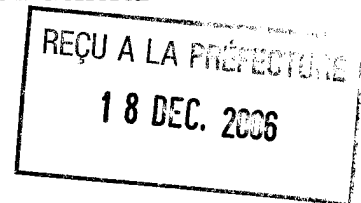


# Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations  
du Conseil Général

N° CG 2007/II - 3<sup>e</sup>/06  
Séance du 15 DEC. 2006



## BUDGET PRIMITIF 2007 ENTRETIEN ET MAINTENANCE DES ROUTES DEPARTEMENTALES

Le Conseil Général,

- VU l'article L 3211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences du Conseil Général,
- VU l'avis favorable de la Commission de la Voirie, des Infrastructures Routières et des Transports du 16 novembre 2006,
- VU l'avis favorable des Commissions Réunies du 12 décembre 2006,
- VU le rapport du Président du Conseil Général

APRES EN AVOIR DELIBERE

- ❖ vote pour l'exécution de l'entretien et la maintenance des routes départementales :
  - en fonctionnement : 12 556 440 € de crédits,  
selon la répartition figurant en annexe 1 au rapport ;
  - en investissement : 26 438 103 € d'autorisations de programmes,  
20 782 000 € de crédits de paiement,  
selon la répartition figurant en annexe 2 au rapport ;
- ❖ autorise le Président à lancer les procédures de mise en concurrence et à signer les marchés correspondants ;
- ❖ donne délégation à la Commission Permanente pour toute procédure nécessitant des décisions spécifiques, ainsi que pour l'utilisation des crédits du programme A036 – Aménagements de maintenance urgents.

Adopté  
.....voix contre  
.....abstentions

Acte certifié exécutoire  
Réception par le Préfet 18 DEC 2006  
Préfecture 29 DEC 2006  
Pour le Conseil Général  
délégation

LE PRESIDENT  
  
Charles BUTTNER

Ludovic LIONS